

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 janvier 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4459e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 29 janvier 2002, à 9 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « À sa 4459e séance, tenue à huis clos le 29 janvier 2002, à 9 heures, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation concernant la République démocratique du Congo".
>
> Conformément à l'accord intervenu au cours des consultations antérieures du Conseil, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a adressé une invitation à S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.
>
> Les membres du Conseil et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo ont eu un entretien constructif. »

02-23440 (F) 290102 290102